

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants

AO-561 intitulé : « *Règlement concernant les permis et les certificats (1176)* ». L'objet de ce règlement vise à procéder à la refonte du règlement concernant les permis et certificats dans le but d'améliorer sa prestation de service offerte aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement.

AO-562 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)* ». L'objet de ce règlement vise à harmoniser la structure du règlement et à préciser certaines normes, entre autres, en matière d'occupation des terrains et de hauteur des bâtiments.

En date du 2 août 2022, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 4 août 2022

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate